



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

monnaies

Question écrite n° 30472

Texte de la question

M. François André attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur le statut, notamment fiscal, des monnaies locales complémentaires. Fleurissant sur tout le territoire français (60 monnaies sont actuellement en circulation ou en projet), elles visent à promouvoir, parallèlement à l'euro, un système d'échange solidaire à vocation sociale et propre à dynamiser le tissu économique local. Cependant, des imprécisions demeurent sur le type de fiscalité auquel elles sont soumises. Il lui demande donc de lui préciser le régime fiscal auquel les associations gestionnaires de telles monnaies sont assujetties, notamment concernant la TVA.

Données clés

Auteur : [M. François André](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30472

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Économie sociale et solidaire et consommation

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6576

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)